

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

☐ Art 270 ☐ mise en usage ☐ modification ☐ extension ☐ mobile ☐ temporaire	☒ Art 271 ☐ périodique ☒ contrôle ☐	☐ Art 86 ☐ Art 87 ☐ Art 88 ☐ Art	☒ Art 271bis ☒ Art 278 ☐ Art ☐ Art	☒ Unité d'habitation ☐ Unité de travail domestique ☐ Parties communes ☐ Unité de travail
☐ Art 276 : renforcement ☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation				

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN											☐ EAN non communiqué ☐ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : 5506310	Index jour : 04374,4	nuît :	☐ Compt. kWh exclusif nuit : n° : Index nuit :								
	Protection branchement (A) : ☒ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100 ☐											
Données installation	Conçue pour U _N : ☐ 230 V ☒ 3x230 V ☐ 3N400 V ☐			Type de prise de terre :								
	Courant nominal maximum (A) : ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☒ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100 ☐			☐ boucle de terre ☐ barres / piquets								
	Câble d'alimentation tableau principal : 3 X 6 mm² - Type : WDB			☒ Inalémanière								
Description installation	Dispositif diff. gén. : N.P. A / N.P. mA		Nombre de tableaux : 2	Nombre de circuits terminaux : 6+6								
	☐ Voir annexe(s)											

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☒ Appareils	☐ Matériel	☒ I>/section	☐ Schémas	☐ Contrôle bcf de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : 759 Ω		☒ Isolement général : 0,97 MΩ		☒ Continuité de terre		☐ Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé ☐ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation ☒ Néant	1501, 1502, 1505, 1401, 1402, 1403. Améliorer l'introduction du câble dans le coffret. 1525 (cave), 1809 (cave). Redessiner la protection mécanique du conducteur principal de terre (6 mm² cu sur l'extérieur). 1302, 1610. Redessiner la protection magnétique et thermique du câble diminuant le effet de la cave à machine à laver. 1601, 1603, 1211. Trace d'échauffement dans le effet sur le embosse fusible/dérégulation. Revenir côté à côté d'installation Panette (à remplacer). Prise dans Vol. & SPD; Interrupteur Vol. & SPD. Réviser l'avis de dérivation "Petit premier" : 1525. Recadrage éclairage cuisine.
Infractions Installation existante ☐ Néant	
Remarques ☐ Néant	1081. Voir l'absence de nébulosité et la présence de schéma cette liste d'infractions pour s'assurer être incomplète. 1061, 1062.

Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

L'installation électrique doit être recontrôlée avant